Préavis municipal NO 08/2022

Rapport de la commission technique

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs

La commission, composée de Mesdames Marina Canepa Allen, Maïck Cochard, Sabina Velagic et Messieurs Alain Favre et Jean-Claude Martinet s'est réunie les mercredi 2 et 9 novembre 2022 pour examiner les aspects techniques du préavis municipal NO 08/2022, concernant la demande de crédit de 4.065.000 TTC pour le réaménagement de la route du Mollendruz et de la réfection de ses infrastructures souterraines.

En préambule, nous devons mentionner que quatre parmi les cinq membres de la présente commission ont participé à toutes les étapes d'élaboration du projet de mise en sécurité des piétons dans le village en tant que membres de la commission municipale, créée à l'issue de la séance du conseil général du 28 novembre 2019. En qualité de membre de la commission de sécurité routière nous avons pu participer aux séances avec le Voyer d'Etat, le responsable cantonal de la signalisation ainsi que les bureaux d'ingénieurs, proposer des alternatives et poser des questions. Nous avons eu accès à toute la documentation du projet, y compris tous les plans, courriers et rapports des offices cantonaux.

Points forts de ce projet:

Le projet proposé permet de répondre aux inquiétudes des habitants concernant la sécurité piétonne sur la traversée du village et s'intègre à la remise en état de la chaussée suite aux travaux de mise en séparatif, qui sont obligatoires et nécessaires comme vous le savez toutes et tous.

Un trottoir digne de ce nom et discontinu est prévu sur toute la traversée du village. Il renforce la sécurité des piétons, y compris pour les personnes à mobilité réduite et pour les poussettes, tout en respectant les nécessités liées au trafic, aux activités agricoles, au déneigement et au passage de convois exceptionnels.

Deux nouveaux passages piétons sont prévus sur la route cantonale en dessus du giratoire et sur la route de Moiry; ils permettront un accès sécurisé aux bus scolaires à la rue du Four.

Le déplacement du passage piétons de la place du Ruz permettra un accès direct à l'arrêt de bus, au magasin et à l'administration communale sans avoir à traverser le parking. Le déplacement de quelques mètres du passage piétons de l'église est lui aussi judicieux.

Les aménagements prévus intégrant des barrières physiques et visuelles à chaque extrémité du village vont contribuer à réduire la vitesse de circulation au niveau des deux entrées du village. Ce projet prévoit également le rétrécissement de la chaussée à divers endroits et le marquage par un revêtement coloré aux abords des zones sensibles.

L'aménagement du giratoire au centre du village va permettre de simplifier l'accès à la route de Moiry pour les véhicules en provenance de la route du Chome et du Mollendruz. Il entrainera automatiquement une réduction de la vitesse de circulation pour les véhicules venant de tous les directions.

L'aménagement d'un espace sécurisé sur le secteur nord de la route du Mollendruz et à l'extérieur de la chaussée sur la route de Moiry permettra aussi de sécuriser les trajets des piétons sur ces tronçons.

En conclusion, nous saluons l'intégration des aménagements pour la sécurité des piétons et du trafic aux travaux de mise en séparatif et réfection nécessaire de la chaussée. Bien que conséquents, ces travaux constituent une plus-value immédiate et un investissement sur le long terme pour le bien-être des habitants de notre beau village.

Compte tenu de tous les points précités, la commission invite les membres du conseil général à accepter l'ensemble des sept points soumis au vote.

Pour la commission

Marina Canepa Allen

Maïck Cochard

Sabina Velagic Velagic Sabina

Alain Favre

Jean-Claude Martinet J-C Martinet.

Mont-la-Ville, le 9 novembre 2022